

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 295

présenté par
M. Gille

ARTICLE 19

I. – À la première phrase de l’alinéa 28, après le mot :

« invite »,

insérer les mots :

« l’employeur ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« l’employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel